

Montreuil, le - 3 OCT. 2018

Madame la Secrétaire générale,

Par courrier du 4 juillet 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation des stagiaires ACP2 de la 5^{ème} session ayant réussi un concours de catégorie B alors qu'ils abordaient la fin de leur stage théorique à l'END La Rochelle. Vous déplorez que l'administration ait décidé de les affecter à Roissy sans leur permettre d'exprimer un choix parmi les résidences proposées aux stagiaires lors de la Commission d'affectation.

Ces agents devant commencer leur formation de contrôleurs le 1^{er} octobre, il avait effectivement été décidé de les affecter provisoirement à la résidence de Roissy, dans la branche de la surveillance, afin de ne pas prendre le risque de pénaliser des unités déjà en sous-effectif.

Toutefois, sensible aux arguments présentés, l'administration a proposé aux cinq stagiaires concernés de choisir pour leur affectation provisoire entre la résidence de Roissy et la résidence la plus proche de leur domicile, certains souhaitant rester affectés au sein de la direction interrégionale de Paris-Aéroports.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de ma considération distinguée.


Rodolphe GINTZ

Madame Marie-Jeanne CATALA
Secrétaire générale de l'USD-FO
46, rue des petites écuries
75010 PARIS